

REPUBLICHE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N°78/100 DU 11 FEVRIER 1978
M.J.T./SG/FP/DPF /4/3/5

portant intégration et nomination de Monsieur NGOMBA André dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique).

=====oo0oo=====

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

=====

(/ISAS:

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;

(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la revocation des fonctionnaires;

(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le Décret 63/410 du 12/12/1963 portant statut commun des cadres du personnel Technique des services de Statistique;

(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le Protocole d'accord signé le 5/8/1970 entre la République Populaire du Congo et l'URSS;

(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;

(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 160/CMSEE du 1/10/1977 du Directeur Général du Centre National de Statistique et des Etudes Economiques;

(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

.../...

D E C R E T E:

ARTICLE 1°:- En application des dispositions combinées des décret n°s 63/410 et 74/229 des 12/12/1963 et 10/6/1974 et du Protocole d'accord signé le 5/8/1970 susvisés, Monsieur NGOMBA André, né le 12/1/1951 à Brazzaville, titulaire du diplôme d'Economiste (spécialité Statistique) délivré par l'Institut de la Statistique et des Sciences Économiques de Moscou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Statistique) et nommé au grade d'Ingénieur Statisticien de 2° échelon stagiaire, indice 940.

ARTICLE 2°:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Plan.

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter du 5/9/1977 date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti
Premier Ministre Chef du Gou-
vernemement Ministre du Plan,

BRAZZAVILLE, LE 11 FEVRIER 1973

Le Ministre de la Justice et du
Travail,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

COLONEL Louis SYLVAIN GOMA.-

AMPLIATIONS:-

-JORPC.....	1
-DGT/DCGPCE.....	3
-DGT/BST.....	1
-D.F.....	3
-C.F.....	1
-MINI.PLAN.....	1
-CMSEE.....	1
-INTERESSE.....	1
-DOSSIER.....	3
-SGCM/BC.....	2

Le Ministre des Finances,

HENRI LOPES.-

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre,
Chargé du Plan,

François BITTA.-